



24 août 2023

(23-5700)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ESTONIE: LOI SUR LES BREVETS

Membre présentant la notification	ESTONIE
--	----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi sur les brevets
Objet	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/EST/23_11800_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/EST/P/1
Brève description du texte juridique notifié	
La Loi notifiée régleme les relations qui découlent de la protection juridique des inventions brevetables (ci-après dénommée protection conférée par un brevet) en République d'Estonie.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	1 ^{er} avril 2019 Date initiale d'entrée en vigueur: 23/05/1994 Dernière modification: 01/04/2019
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	14 juin 2023
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	<i>Estonian Ministry of Justice</i> (Ministère de la justice d'Estonie) Courrier électronique: info@just.ee Site Web: https://www.just.ee/en

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.